



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR  
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

**OBSERVATOIRE  
HYDROLOGIQUE**

**BULLETIN DE SITUATION  
HYDROLOGIQUE DU  
BASSIN ADOUR-GARONNE**

**Août 2023**

## Synthèse mensuelle au 1<sup>er</sup> septembre 2023

### Entre canicule et précipitations

Le mois d'août présente des précipitations inégalement réparties. On relève un déficit marqué au centre et au nord-ouest du bassin et un excédent sur les Pyrénées et l'axe Gironde - Corrèze. Avec des températures caniculaires en fin de mois, les pluies efficaces sont déficitaires et hétérogènes. Les débits moyens journaliers des cours d'eau se dégradent, même si l'hydraulicité se stabilise. Avec les lâchers de soutien d'étiage, les réserves disponibles baissent, à 50 % hors convention et 43,5 % pour celles conventionnées. Le niveau des eaux souterraines est également en baisse pour 90% d'entre elles. La situation des petits cours d'eau s'est détériorée. Dans ce contexte dégradé, 28 arrêtés sont en vigueur au 1er septembre : 3 arrêtés de vigilance, 3 arrêtés de restriction de niveau d'alerte, 6 de niveau d'alerte renforcée et 16 de niveau de crise. Le mois d'août s'inscrit donc pleinement en période d'étiage, avec un souci permanent d'ajustement et d'adaptation des outils de gestion à la situation du moment pour répondre au mieux aux besoins des différents usages et de celui du milieu naturel.

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



### Sommaire

Synthèse.....	2	Débits .....	9
Précipitations mensuelles.....	3	Réserves en eau.....	12
Rapport aux normales des précipitations.....	4	Niveau des eaux souterraines.....	14
Pluies efficaces.....	5	Ecosystèmes aquatiques.....	15
Indicateur d'humidité des sols.....	6	Arrêtés de restriction.....	17
Débits journaliers et débits de référence.....	7	Glossaire.....	18
Hydraulicité.....	8		



Le mois d'août est hétérogène en termes de répartition des précipitations sur le bassin Adour-Garonne. Les Pyrénées sont touchées par d'importants cumuls (entre 100 et 200mm) ainsi que la Corrèze alors que le Tarn-et-Garonne et le Lot-et-Garonne ont bénéficié de seulement 20 mm.

Le rapport à la normale des précipitations traduit bien ces événements. Les Pyrénées, le sud de la Gironde et la Corrèze présentent un excédent allant de 110 à 200 %, alors que le centre, l'est et le nord-ouest du bassin sont déficitaires.

L'année hydrologique se termine avec un bilan pluviométrique proche de la normale et légèrement déficitaire.

Les pluies efficaces sont elles aussi hétérogènes. Elles sont déficitaires sauf des Landes à la vallée de la Dordogne et plus fortement pour les hauteurs du Limousin et les Pyrénées.

Le bilan de l'année hydrologique est hétérogène mais globalement excédentaire. Les cumuls des pluies efficaces de l'année sont compris entre 50 et 1500 mm localement.

L'humidité des sols s'est dégradée en août, mais reste proche de la normale. Seul dans les Pyrénées, très localement les sols apparaissent modérément humides.

Excepté sur les départements pyrénéens et le Limousin, les sols se sont asséchés au cours du mois avec un déficit d'humidité superficielle des sols de 20 à 40 % en plaine par rapport à la normale. Sur les départements des Pyrénées, un excédent est constaté avec un gradient croissant de 20 % à 70 % d'est en ouest.

Durant le mois d'août, les débits moyens journaliers se dégradent.

Seules 5 stations restent au-dessus des débits de référence du SDAGE durant tout le mois. 25 stations franchissent le débit objectif d'étiage durant plus de 15 jours.

La situation de l'hydraulicité se stabilise globalement sur le bassin : le nombre de stations dont l'hydraulicité est comprise entre 40 et 80 % diminue alors que celui des stations ayant une hydraulicité comprise entre 80 et 120 % augmente.

Au 1<sup>er</sup> septembre, le taux de remplissage global des réserves de soutien d'étiage traduit un déstockage important. Celui-ci atteint 50 % pour les réserves hors convention (contre 36,3% en 2022) et 43,5 % pour celles conventionnées. (contre 30,65 % en 2022)

L'évolution des niveaux des nappes d'eau souterraine est orientée à la baisse pour la quasi-totalité (90%).

A la fin du mois d'août, la situation hydrologique des petits cours d'eau s'est nettement détériorée et apparaît beaucoup plus préoccupante qu'à la fin du mois de juillet.

Enfin, au 1<sup>er</sup> septembre de nombreux arrêtés sécheresse sont en vigueur :

- 3 arrêtés de vigilance
  - 3 arrêtés de niveau maximum de restriction alerte
  - 6 arrêtés de niveau maximum d'alerte renforcée
  - 16 arrêtés de niveau maximum de crise.
- (Un arrêté comporte plusieurs niveaux de restriction. La notion de niveau maximum correspond au niveau le plus restrictif présent sur l'arrêté.)

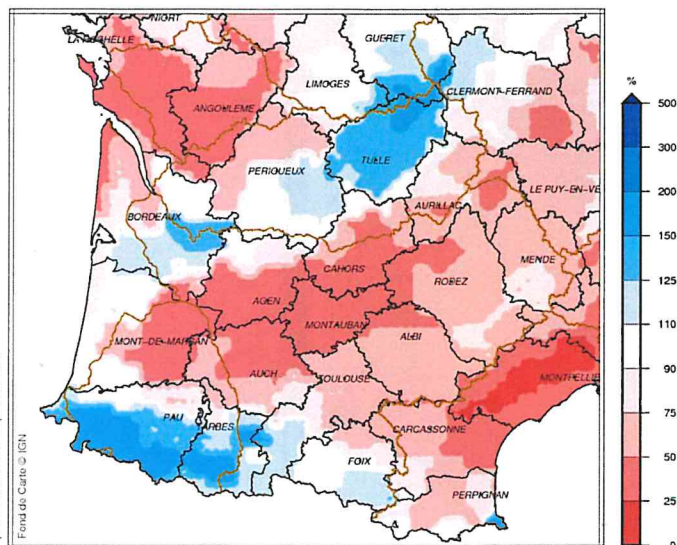
La situation du bassin se dégrade et peut encore s'aggraver rapidement avec des températures élevées qui se poursuivent.





## Rapport aux normales des précipitations

Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 des précipitations  
Août 2023



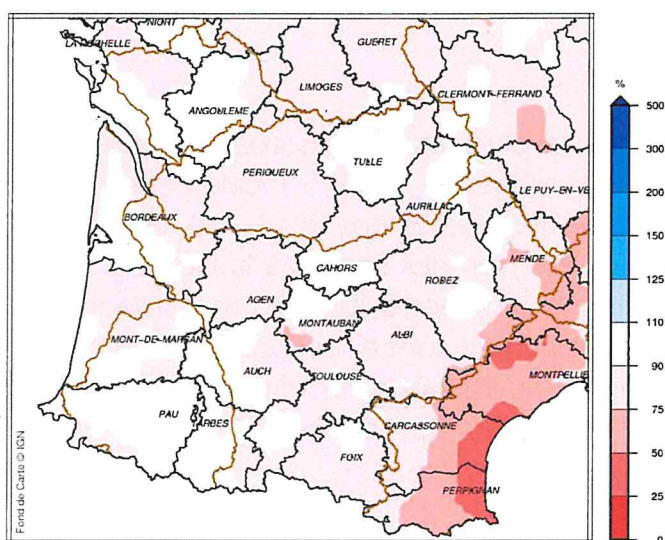
## Rapport à la normale des précipitations d'août 2023

Le mois d'août a un rapport à la normale des précipitations hétérogène. Les Pyrénées, le sud de la Gironde et la Corrèze présentent un excédent allant de 110 à 200 %.

Le centre du bassin Adour-Garonne, la Charente et la Charente-Maritime présentent un déficit allant de 25 à 90 %.

## Rapport à la normale des précipitations de septembre 2022 à août 2023

Bassin Adour Garonne  
Rapport à la normale 1991/2020 du cumul de précipitations  
Année hydrologique

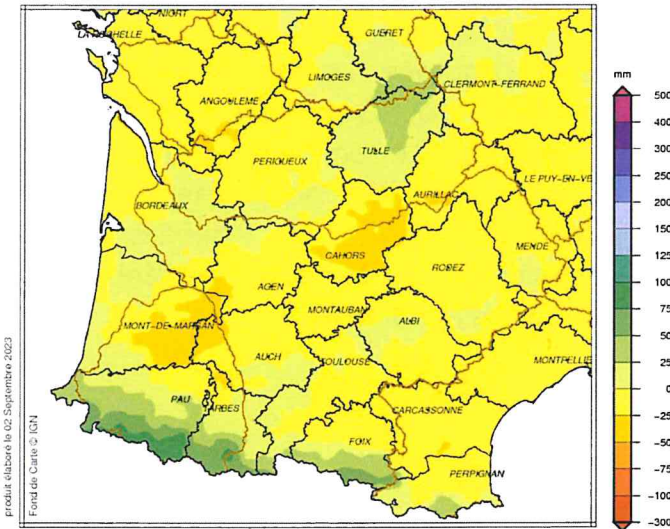


L'année hydrologique se termine avec un bilan pluviométrique proche de la normale légèrement déficitaire de l'ordre de 10 %.



## Pluies efficaces d'août 2023

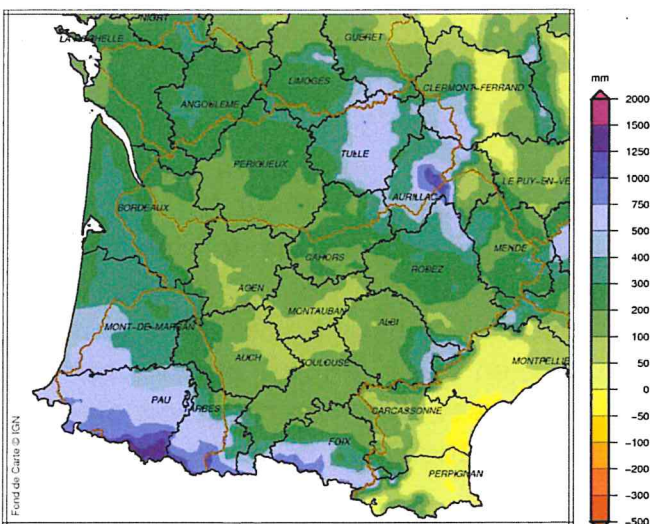
Bassin Adour Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
Août 2023



Les précipitations efficaces sont généralement déficitaires de 0 à 50 mm, notamment sur le Quercy et l'est des Landes. Elles sont excédentaires de 15 à 50 mm des Landes à la vallée de la Dordogne, tandis que l'excédent atteint 50 à 100 mm sur les hauteurs du Limousin et les Pyrénées.

Bassin Adour Garonne  
Cumul de pluies efficaces  
De Septembre 2022 à Août 2023

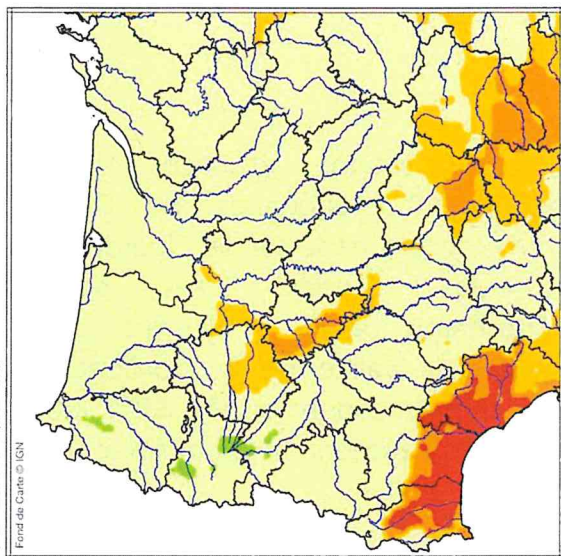
## Pluies efficaces de septembre 2022 à août 2023



Le bilan sur l'année hydrologique est hétérogène mais globalement excédentaire. Le centre du bassin (frontière Gers, Tarn-et-Garonne et Haute-Garonne) a le cumul le plus faible : de 0 à 50 mm. Les Pyrénées et le pays Basque ont le cumul le plus élevé allant de 500 à 1500 mm sur les hauteurs.

## Indicateur d'humidité des sols pour la 3<sup>ème</sup> décennie d'août 2023

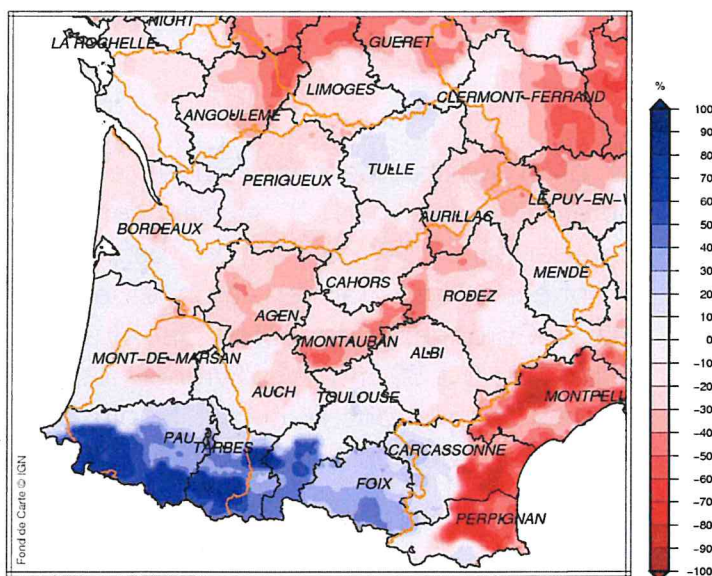
Indicateur sécheresse d humidité des sols (SSWI)  
Août 2023 – décennie 3



L'humidité des sols au 1<sup>er</sup> septembre s'est dégradée. L'ensemble du bassin versant Adour-Garonne est proche de la normale. Le secteur Gers et Tarn-et-Garonne est de modérément à très sec. Seul dans les Pyrénées, très localement, des sols modérément humides apparaissent.

Bassin Adour Garonne  
Ecart pondéré à la normale 1991/2020 de l'indice d humidité des sols le 1 Septembre 2023

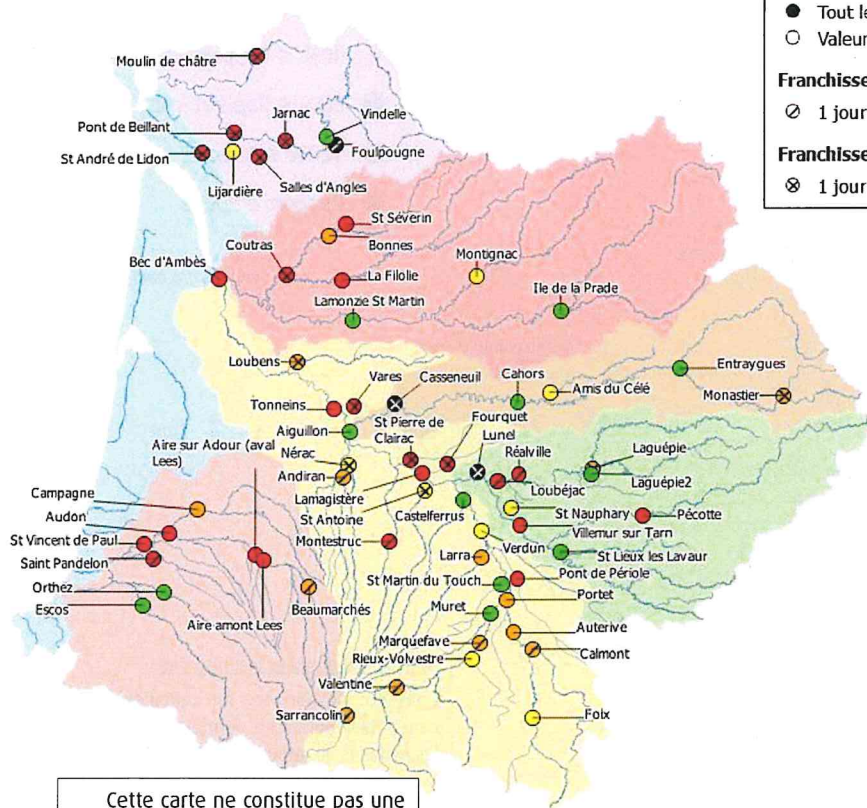
## Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1<sup>er</sup> septembre 2023



Excepté sur les départements pyrénéens et le Limousin, les sols se sont asséchés au cours du mois. L'indice varie de 0,15 à 0,4 en fin de mois. Ces valeurs démontrent un déficit d'humidité superficielle des sols de 20 à 40 % en plaine par rapport à la normale. Sur les départements des Pyrénées, un excédent augmente de 20 % à 70 % d'est en ouest, en lien avec les cumuls abondants, et amenant les sols près de la saturation sur la partie ouest des Pyrénées.



## Août 2023



**Nombre de jours sous le débit objectif d'étiage (DOE) :  $QMJ < DOE$**

- 0 jour
- ≤ 5 jours
- 6 à 15 jours
- > 15 jours
- Tout le mois
- Valeur absente

**Franchissement du débit d'alerte renforcé :  $QMJ < DCR + 1/3(DOE - DCR)$**

- ⊗ 1 jour ou plus

**Franchissement du débit de crise (DCR) :  $QMJ < DCR$**

- ⊗ 1 jour ou plus

### Nota :

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise. Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens des indicateurs du SDAGE.

Parmi les indicateurs du SDAGE, le respect du DOE est analysé par comparaison du DOE avec le QMNA et par comparaison de 80 % du DOE avec le plus faible débit moyen sur 10 jours (VCN10). Ces indicateurs sont évalués après la fin de chaque campagne.

⚠ Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

Pour rappel, durant le mois de juillet la dégradation des débits s'était amorcée avec seulement 5 stations sous le DOE durant plus de 15 jours. La situation des débits moyens journaliers continue sa dégradation sur l'ensemble du bassin. En effet, ce mois d'août, 25 stations sur 64 passent plus de 15 jours sous le DOE, dont 3 stations durant tout le mois : Foulpougne sur la Touvre, Casseneuil sur la Lède et Lunel sur le Lemboulas (avec un dépassement du débit de crise 1 jour ou plus pour Casseneuil et Lunel).

Sur les 25 stations ayant dépassé le DOE plus de 15 jours dans le mois, 9 dépassent au moins un jour le débit de crise. Ces stations se situent sur différents sous-bassins :

- sous bassin de la Charente : Moulin de châtre, Pont de Beillant, St André de Lidon, Jarnac, Salles d'Angles.
- sous bassin de la Dordogne : Coutras.
- sous bassin de la Garonne : Fourquet, St Pierre de Clairac et Varès.

Sur le reste des stations, 14 stations sont passées sous le DOE entre 6 et 15 jours, 9 entre 1 et 5 jours et 13 stations sont restées au dessus du DOE.

## Août 2023



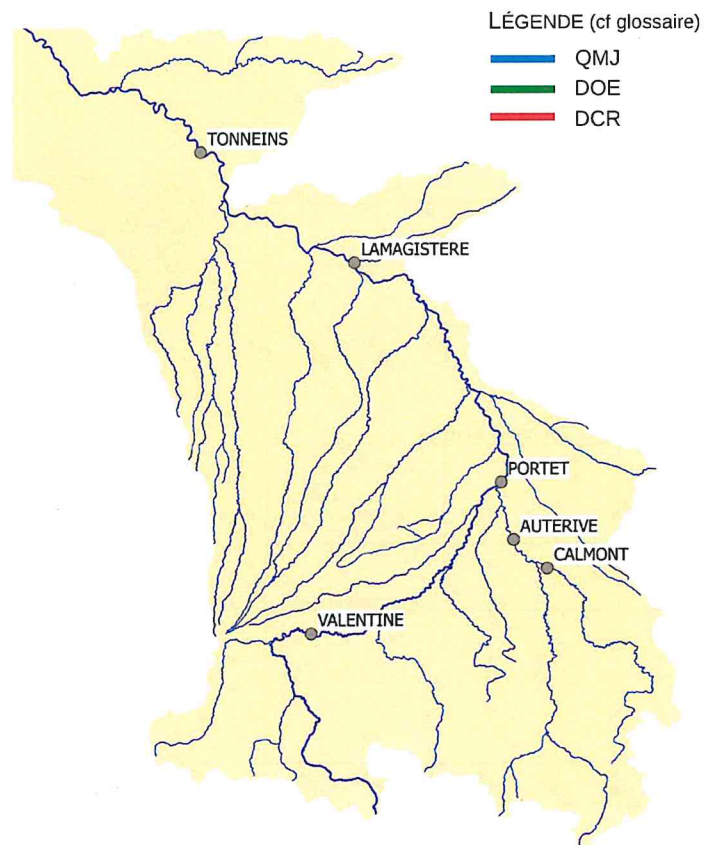
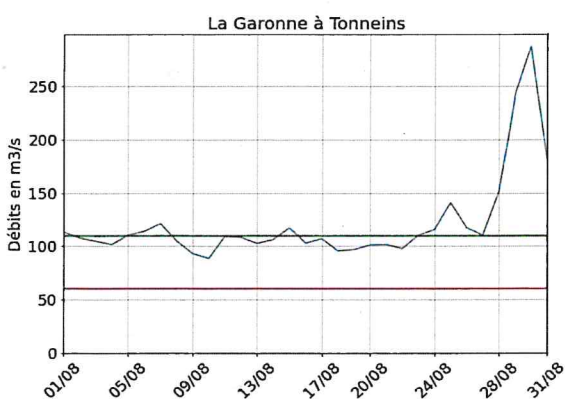
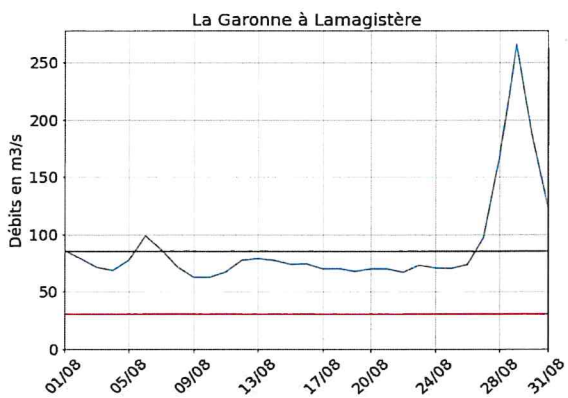
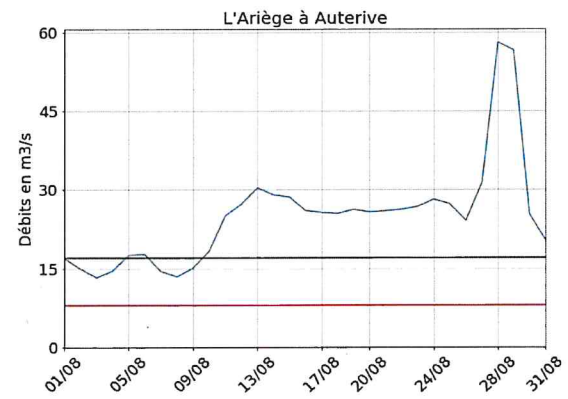
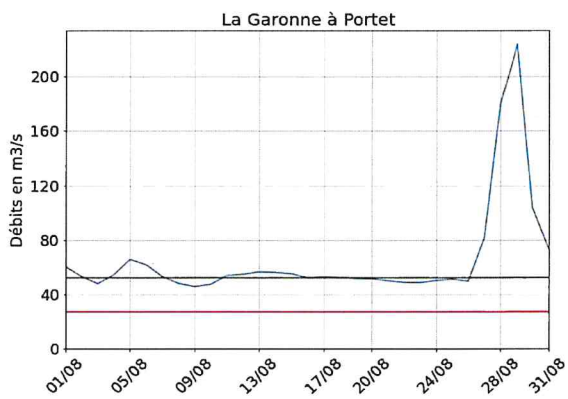
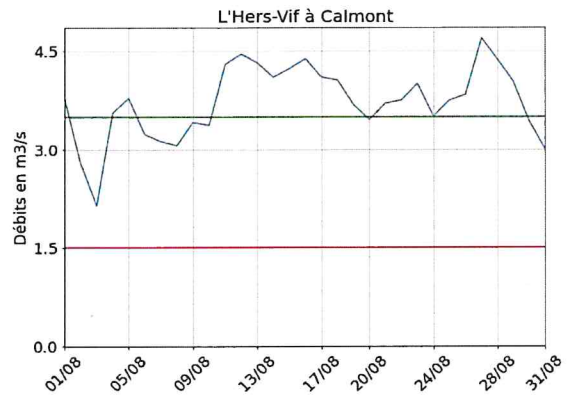
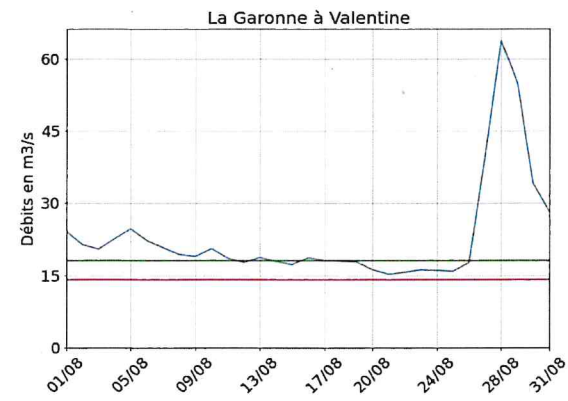
L'hydraullicité du mois d'août se stabilise globalement sur le bassin.

Effectivement, 29 stations présentent une hydraullicité comprise entre 40 et 80 % contre 39 le mois dernier. Une partie de ces stations dispose une hydraullicité supérieure à 80% à la fin du mois d'août. En effet, le nombre de stations dont l'hydraullicité est comprise entre 80 et 120% augmente (de 16 à 23). Cependant, une dégradation sur certains secteurs est relevée : le nombre de stations dont l'hydraullicité est comprise en 20 et 40 % passe de 3 à 8. Les zones les plus dégradées sont le Tarn aval et le sous-bassin de la Charente.

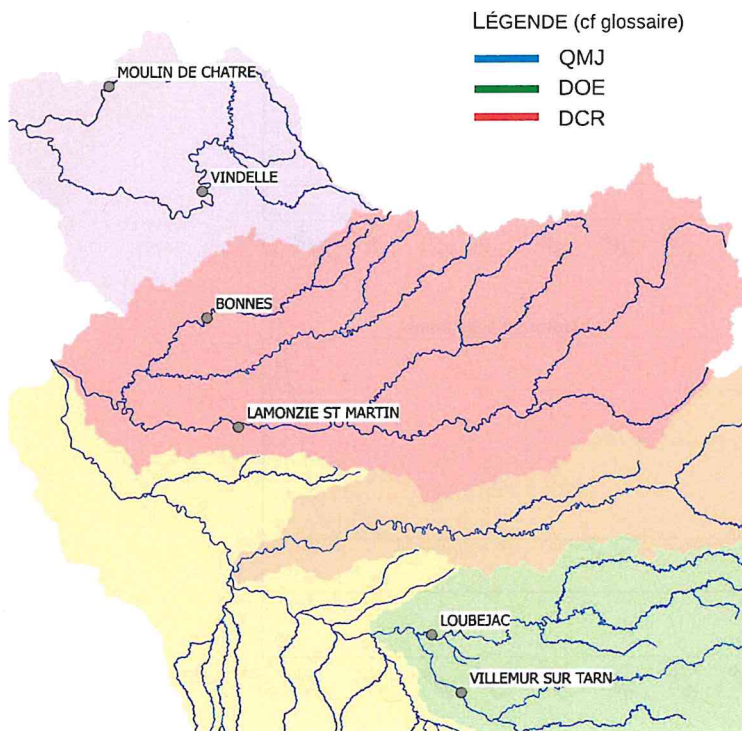
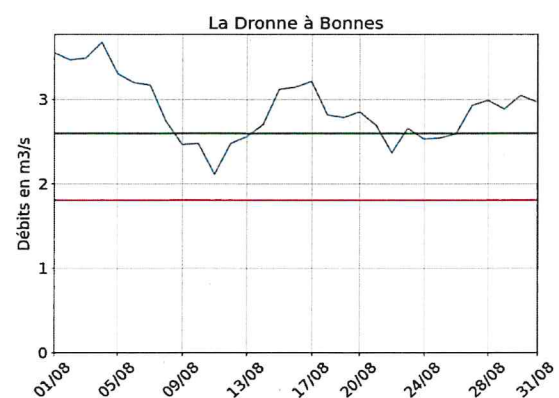
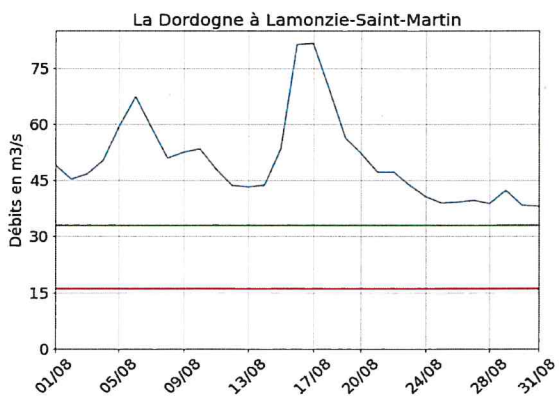
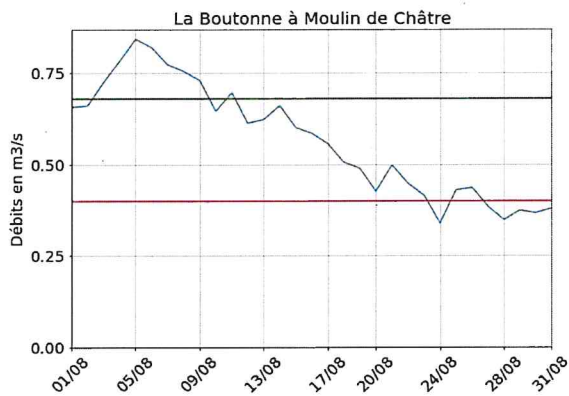
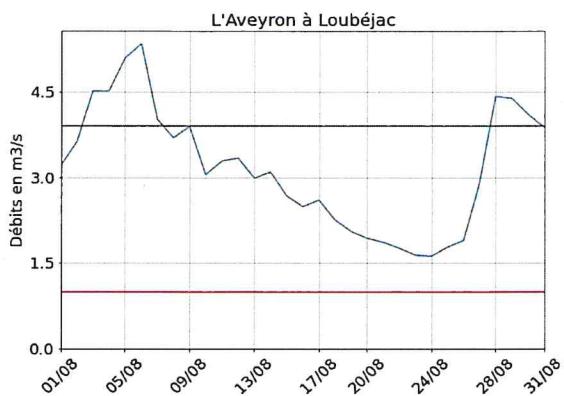
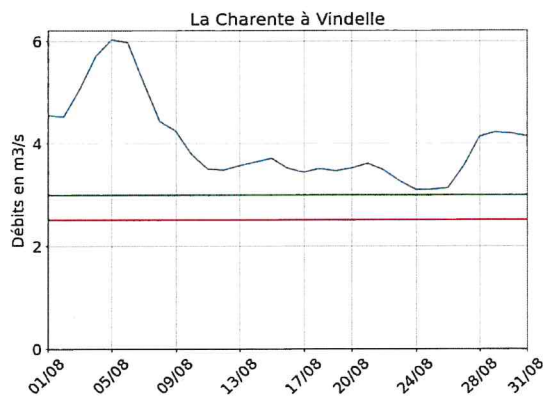
Globalement les sous-bassins de la Garonne, de la Dordogne et de l'Adour sont stabilisés. A noter que la station d'Escos sur le Gave de Pau présente une hydraullicité supérieure à 120 %.



# Débits journaliers – Axe Garonne

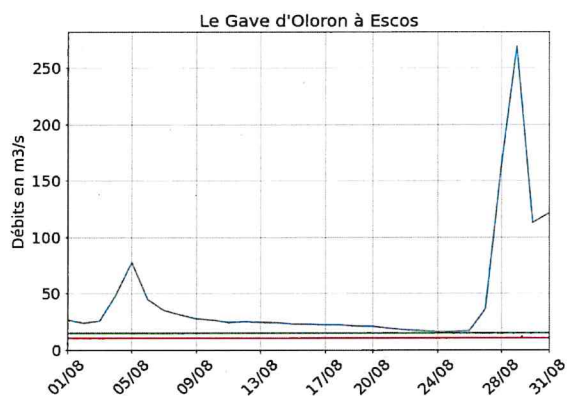
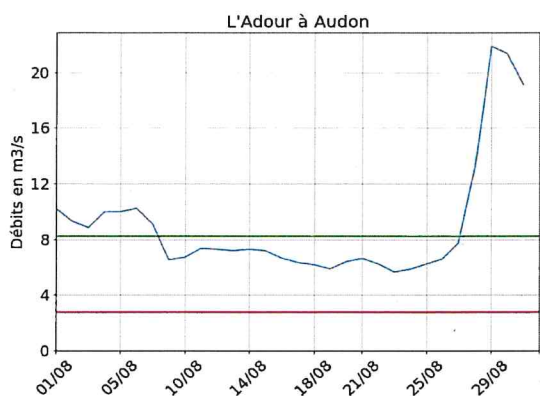
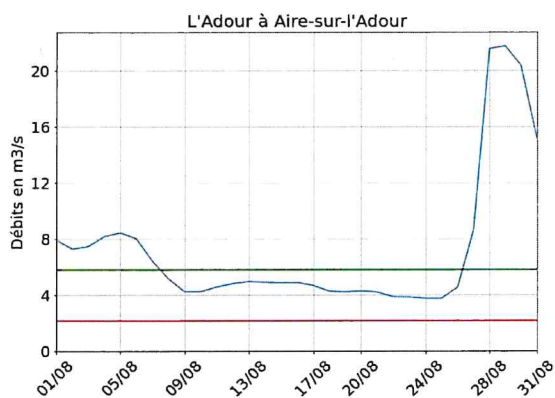
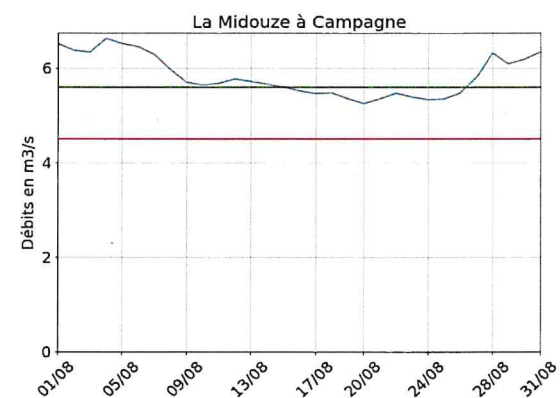


# Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne



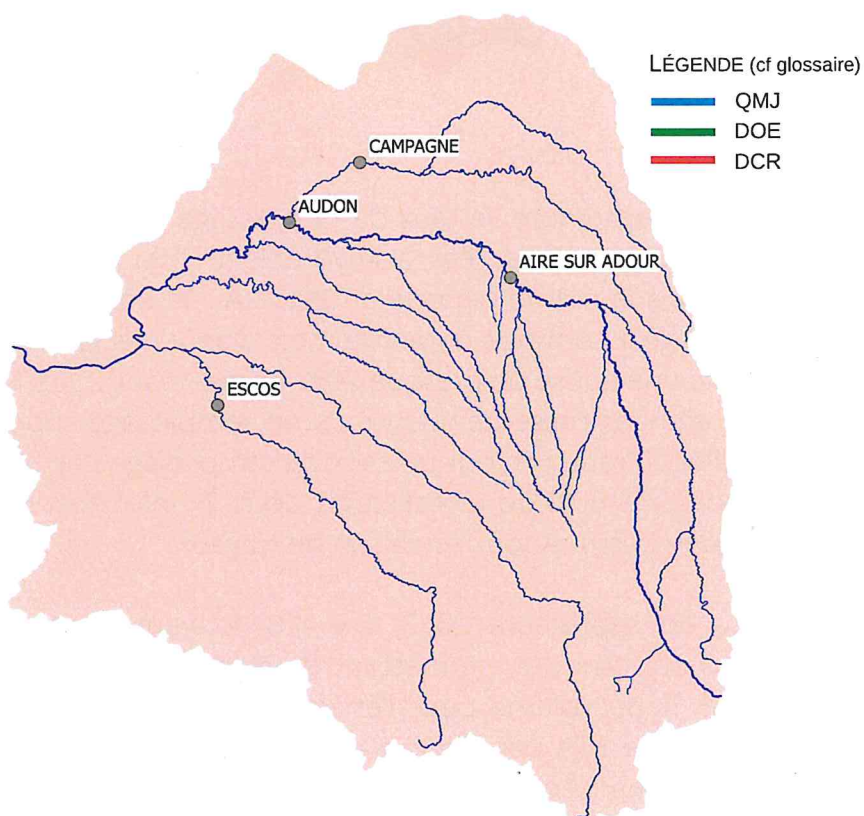


## Débits journaliers – Axe Adour

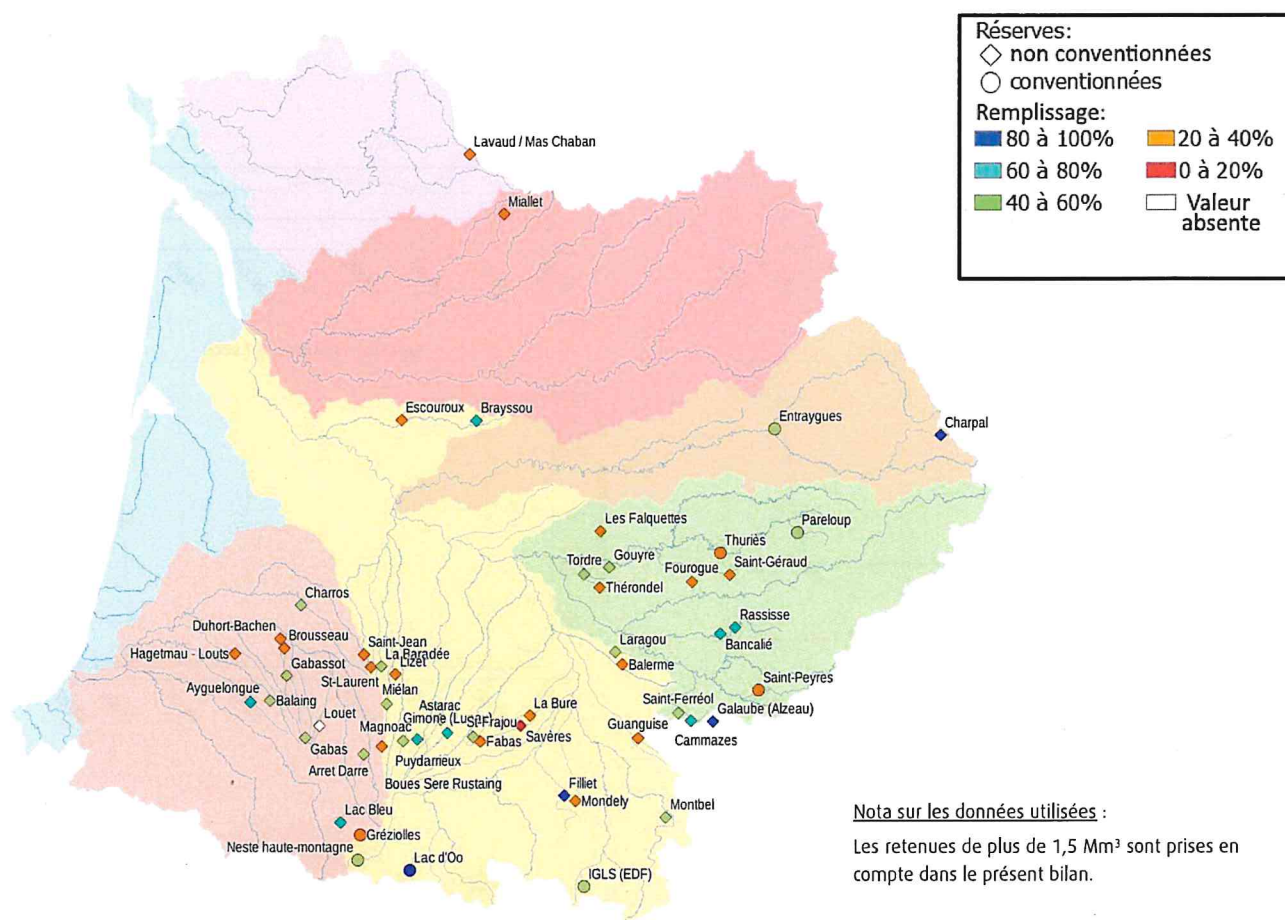


### Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



## Taux de remplissage des barrages au 1<sup>er</sup> septembre 2023



Au 1<sup>er</sup> septembre, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées (retenues non dédiées à l'hydroélectricité) est de 50% (soit 194,8 Mm<sup>3</sup>), contre 36,3% à la même période en 2022. Au 1<sup>er</sup> août, ce taux était de 70,2%. Le soutien d'étiage a continué durant le mois d'août, les réserves ont vu leur niveau diminuer avec une baisse de presque 20% représentant 23,39 Mm<sup>3</sup> lâchés durant le mois.

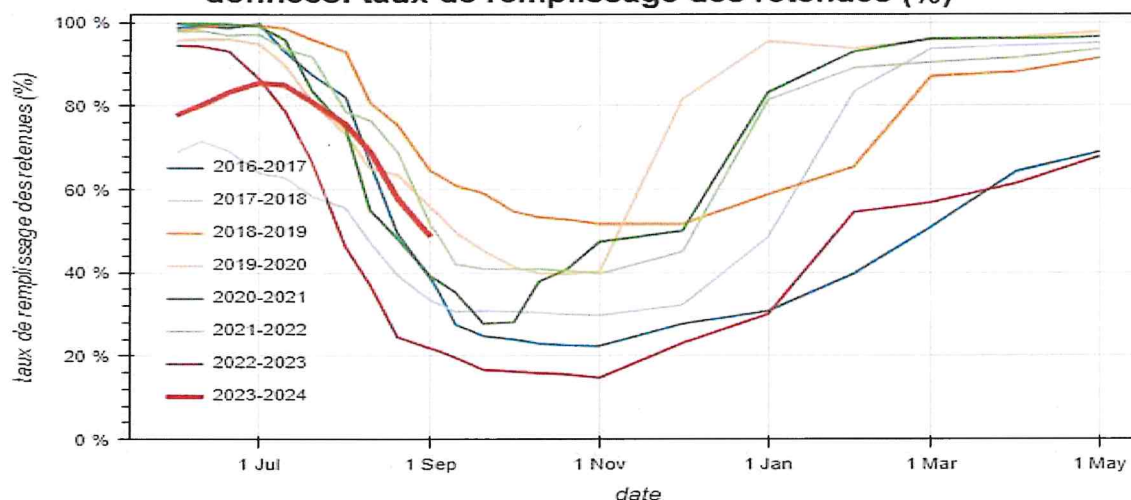
3 retenues présentent un taux de remplissage supérieur à 80 % (contre 18 au 1<sup>er</sup> juillet), 8 retenues ont un taux de remplissage entre 80 et 60% et 36 retenues avec moins de 60% de remplissage, dont 21 inférieurs à 40 % et 1 à 0 % (Retenue de Louet, bassin Adour) en raison de travaux.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, il y a 8 conventions en vigueur avec les concessions hydroélectriques, permettant de réserver une partie de l'eau au soutien d'étiage. 43,5 % du volume pour l'étiage est disponible (soit 76,59 Mm<sup>3</sup>), on observe une baisse de 35% par rapport au mois dernier. La retenue de l'Oule est vide en raison de travaux (sécurité ouvrage hydraulique).



## Evolution du taux de remplissage des barrages hors convention

**Adour - ouvrages conventionnés et non conventionnés**  
données: taux de remplissage des retenues (%)



Au 1er septembre, l'évolution du taux de remplissage des réserves est en baisse. La hausse observée en juin s'est poursuivie début juillet jusqu'au début du soutien d'étiage à la mi-juillet. A noter : le taux de remplissage est supérieur à 4 années précédentes dont 2022-2023 mais reste inférieur par rapport à 2018-2019, 2019-2020 et 2021-2022.

## Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1<sup>er</sup> septembre 2023

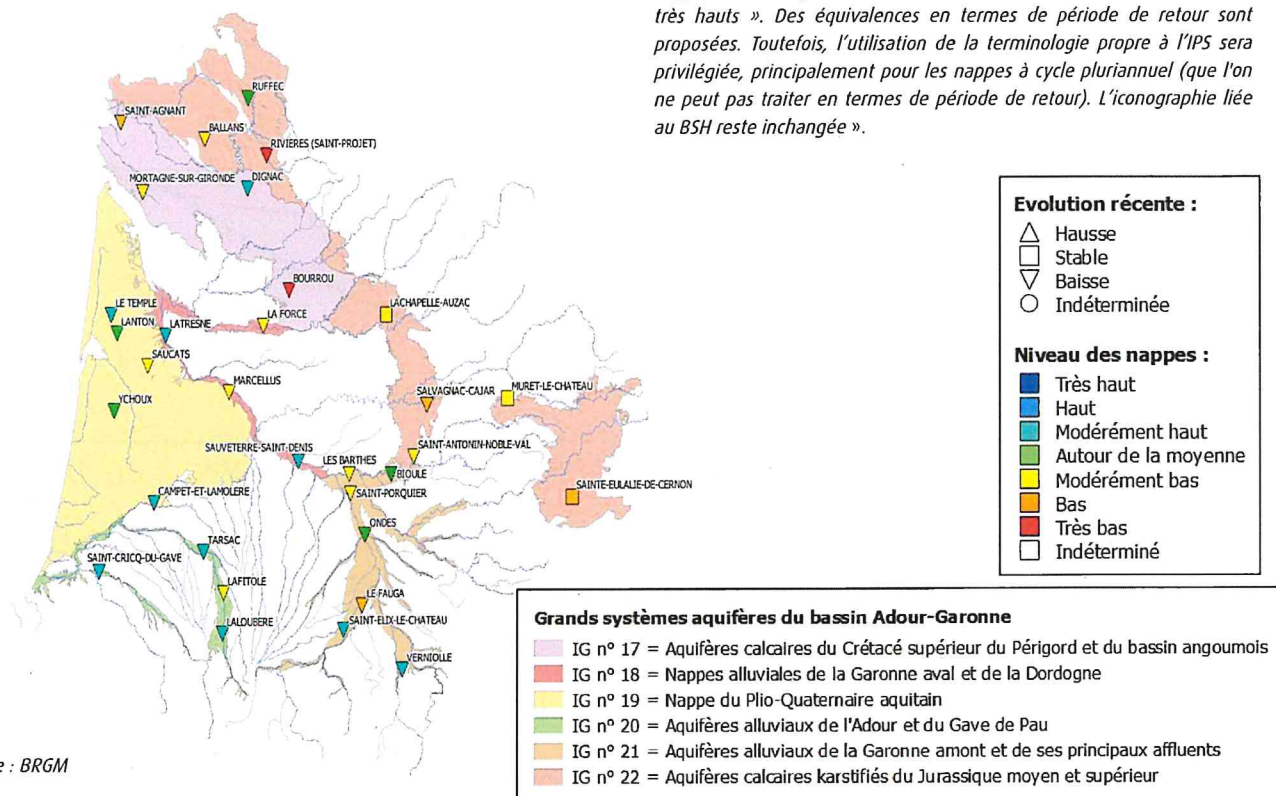
Sous-bassin (hors réserves sous convention)	Taux de remplissage 1er septembre 2023 (%)	Taux de remplissage 1er septembre 2022 (%)	Taux de remplissage 1er août 2023%)
Adour	48,7%	21,8%	75,7%
Charente	32,9%	28,1%	68,3%
Dordogne	39,9%	50,1%	81,0%
Garonne	43,6%	39,7%	56,8%
Lot	80,9%	69,0%	95,2%
Système Neste	56,7%	31,3%	83,3%
Tarn-Aveyron	58,6%	45,5%	76,0%
<b>Total non conventionné</b>	<b>50,0%</b>	<b>36,3%</b>	<b>70,2%</b>
<b>Total conventionné</b>	<b>43,53 %</b>	<b>30,65 %</b>	<b>78,81 %</b>

Les taux de remplissage sont compris entre 30 et 60 % sauf pour le sous-bassin du Lot qui est à 80 %. Ces taux sont globalement supérieurs à ceux d'août 2022 (pour 6 sous bassins sur 7 et concernant les retenues conventionnées).

## Août 2023

### Nota :

« Depuis janvier 2017 un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet **Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS)** est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». Des équivalences en termes de période de retour de retour sont proposées. Toutefois, l'utilisation de la terminologie propre à l'IPS sera privilégiée, principalement pour les nappes à cycle pluriannuel (que l'on ne peut pas traiter en termes de période de retour). L'iconographie liée au BSH reste inchangée ».



Source : BRGM

Contexte hydrologique : après des recharges automnales et hivernales excédentaires en 2020-2021 et 2021-2022, la recharge 2022-2023 a été globalement moins favorable. Toutefois, malgré un fort déficit de précipitations en février, la pluviométrie du premier semestre est restée normale sur l'ensemble du bassin. Si le mois de juillet a suivi cette tendance, le mois d'août s'est avéré plus sec, en particulier dans la partie centrale du bassin, ainsi que dans les Charentes. Inversement, les Pyrénées, Ariège exceptée, ont connu des précipitations supérieures à la moyenne.

Concernant l'évolution des niveaux moyens mensuels des nappes d'eaux souterraines : la quasi-totalité (90%) est orientée à la baisse en août, ce qui est attendu alors que l'été marque le cœur de la période de décharge des nappes. Seules 3 des 5 sources des Causses, où les précipitations estivales parviennent à alimenter les systèmes karstiques, présentent un niveau stable.

La carte synthétise de manière particulièrement nette la situation du bassin Adour-Garonne alors que la fin de l'été se profile : les niveaux sont globalement à la limite entre modérément bas (plutôt dans la partie nord et est du bassin) et autour de la moyenne (plutôt dans la partie sud et ouest du bassin).



## Ecosystèmes aquatiques – Observatoire national des étiages

**Rappel:** l'observatoire national des étiages (ONDE) - Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon 3 modalités de perturbations d'écoulement :

- écoulement visible : correspond à une station présentant un écoulement continu, écoulement permanent et visible à l'œil nu,
- écoulement non visible : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais où le débit est nul,
- assec : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station.

**Nota :** le suivi assuré mensuellement de façon systématique sur tous les départements métropolitains sur la période de mai à septembre, est réalisé au plus près du 25 de chaque mois à plus ou moins 2 jours.

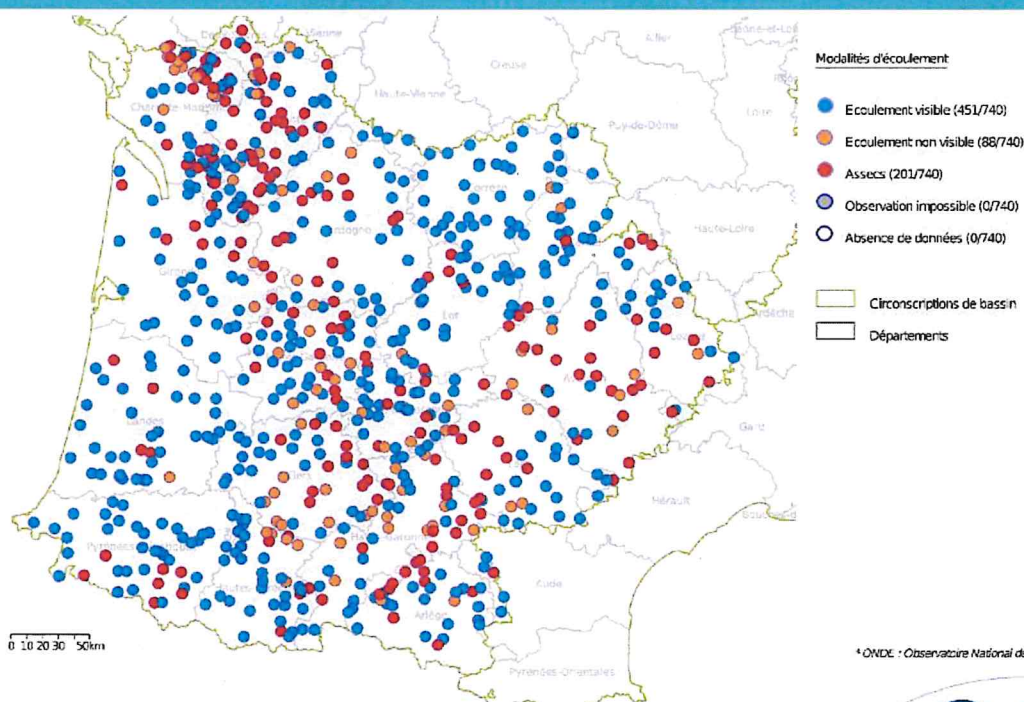
La période hivernale et le début du printemps 2023 ont été marqués par un déficit pluviométrique important (notamment durant le mois de février). Depuis mars, des épisodes pluvieux sont intervenus sur l'ensemble du bassin, et les précipitations mesurées ont été suffisantes pour rétablir des écoulements superficiels sur la majorité du bassin.

Le mois d'août 2023 reste dans la lignée du mois de juillet, chaud et sec, même si localement des températures moins fortes et des apports pluvieux ont pu être mesurés au cours de la 1ère décennie (extrêmes Ouest et Nord du bassin). Le mois se termine par un épisode caniculaire de très forte intensité. On observe donc une dégradation brutale de l'état hydrologique général des cours d'eau en tête de bassin en cette fin de mois d'août. A la fin du mois, la situation hydrologique des petits cours d'eau s'est nettement détériorée et apparaît beaucoup plus préoccupante qu'à la fin juillet.

En effet, environ 39% des stations ONDE suivies fin août sont en situation critique (écoulement non visible ou assec). Sur les 61% de stations ONDE qui présentent encore un écoulement visible, près des deux tiers de ces stations présentent un écoulement faible voire extrêmement faible. Certains départements, comme le Tarn-et-Garonne, ne présentent même plus aucun écoulement visible sur le réseau ONDE.

### Août 2023

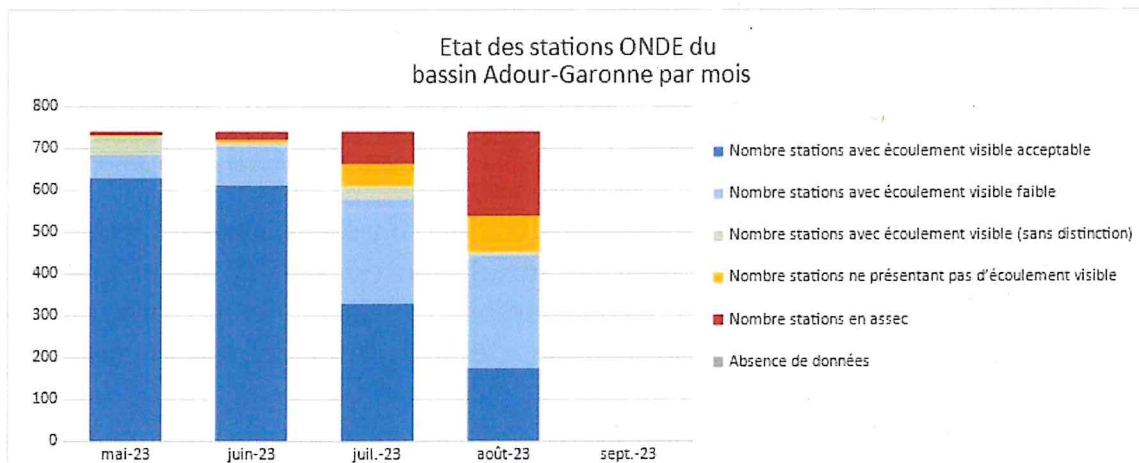
Réseau ONDE\* - Situation au 01/09/2023 de la circonscription de bassin Adour-Garonne. Suivi usuel de Août 2023 : observations réalisées entre le 21/08/2023 et le 28/08/2023



\* ONDE : Observatoire National des Etiages

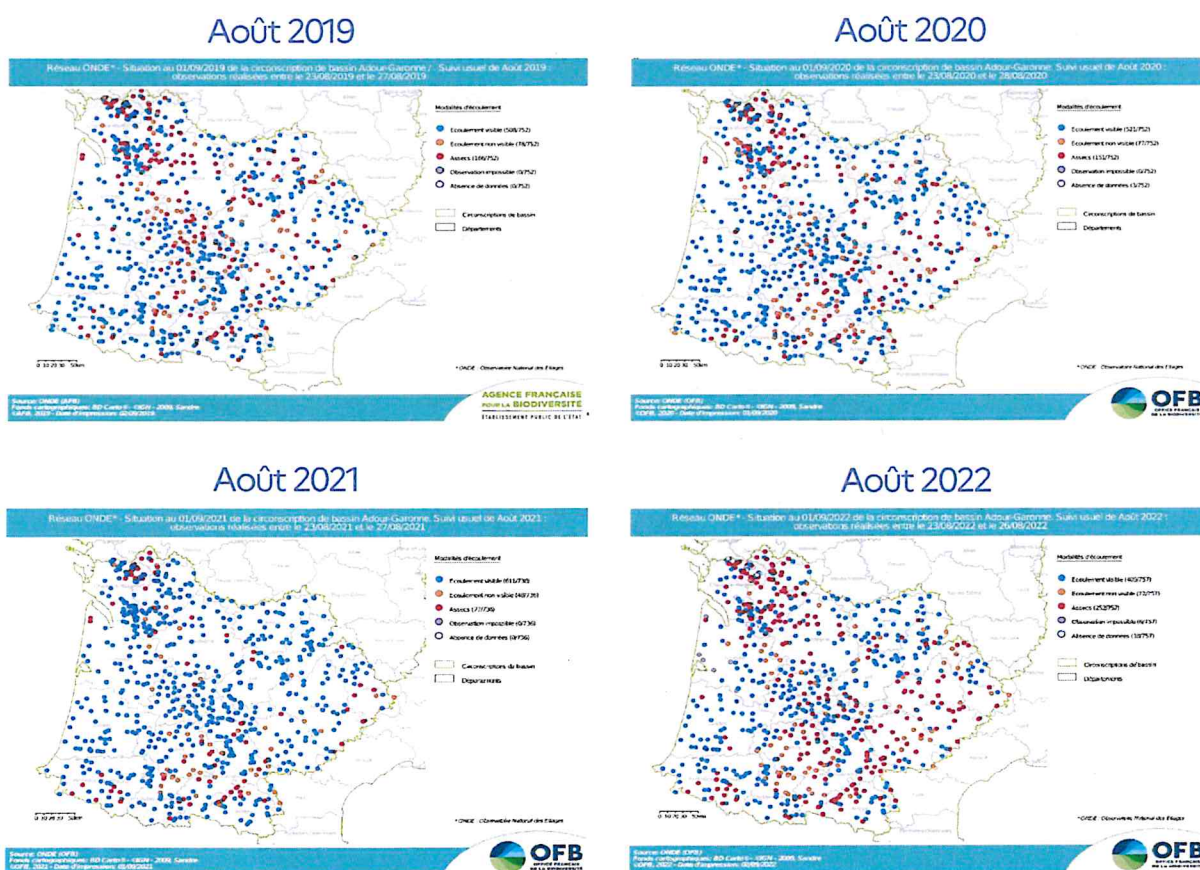
Sources: ONDE (OFB)  
Fonds cartographiques: BD Cartho © - ©IGN - 2008, Sandre  
©OFB, 2023 - Date d'impression: 31/08/2023





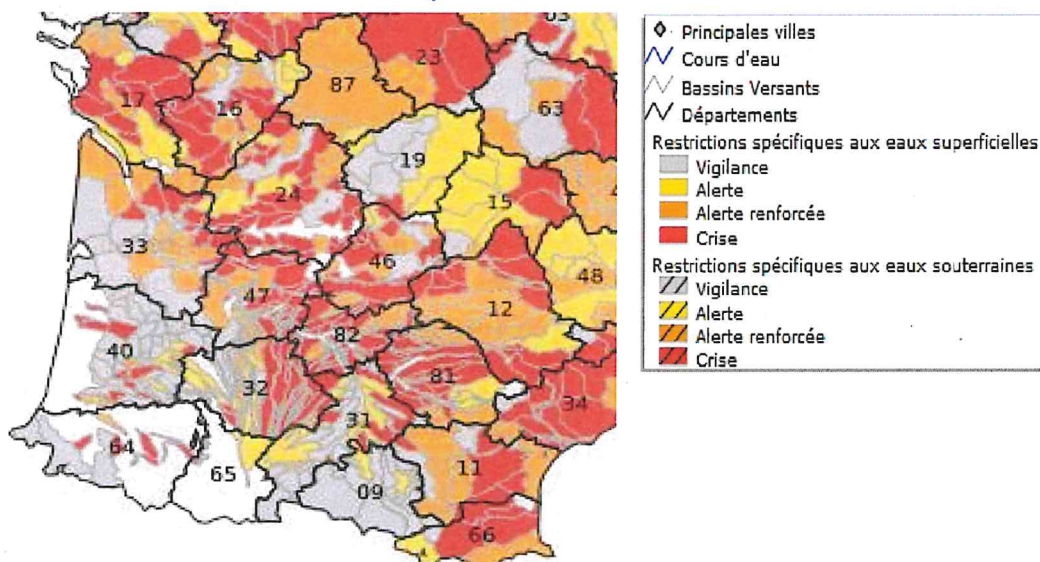
À la fin du mois d'août 2023, la situation hydrologique en tête de bassin est donc particulièrement préoccupante. Le réseau ONDE présente même localement des situations d'assec qui n'avaient encore jamais été observées depuis sa mise en place comme sur le Courbet à Pibrac (31) et Le ruisseau de Guirande à Felzens (46). La baisse des températures et les apports pluvieux observés ces derniers jours sur une partie du bassin ne permettent pas un retour durable à des conditions acceptables pour la survie et le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. La situation reste donc compliquée, d'autant plus qu'une nouvelle hausse des températures (prévisions supérieures aux normales de saison) est prévue au cours des 10 prochains jours.

## Comparaison interannuelle des situations à la même période





## Situation au 1<sup>er</sup> septembre 2023



**Nota :**

La totalité des arrêtés pris dans le mois n'apparaît pas sur la carte ci-contre extraite du site internet « Propluvia » au 1<sup>er</sup> du mois. Le bilan ci-dessous est réalisé sur la base des données publiées au 1<sup>er</sup> du mois qui peuvent être incomplètes.

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2023, sont relevés :**

**3 arrêtés de vigilance sur les zones d'alertes.**

**3 arrêtés de niveau maximum de restriction Alerte, pour les zones d'alerte :**

- « Lèze », « l'axe Ariège », « Hers-vif réalimenté », « Contirou » et « Douctouyre » pour l'Ariège
- « Tolzac » dans le Lot-et-Garonne
- « Nappe de la Bonnardelière » dans la Vienne

**6 arrêtés de niveau maximum d'Alerte renforcée, pour les zones d'alerte :**

- « Isle amont » en Haute-Vienne
- « Saleys, ses affluent et sa nappe d'accompagnement » dans les Pyrénées Atlantiques
- « Colagne », « Bassin du lot », « Bassin du Bramont » et « Bassin du Tarnon » en Lozère
- « Bandiat » et « Tardoire » en Haute-Vienne
- « Curè », « Sèvre MP6 », « Marais Nord Aunis MP 5.4 » en Charente-Maritime.
- « Thoré Amont » dans l'Hérault.

**Et 16 arrêtés de niveau maximum de Crise, pour les zones d'alerte :**

- « L'Ousse des Bois et ses affluents » dans les Pyrénées Atlantiques
- « la Joyeuse et ses affluents » dans les Pyrénées Atlantiques
- « la Baise » dans les Pyrénées Atlantiques
- « le Soust » dans les Pyrénées Atlantiques
- « Affluents du bassin versant de l'Arrats », « Affluents du bassin versant de la Macaoue », « Affluents du bassin versant de la Save », « Affluents du bassin versant du Bouès », « Affluents du bassin versant du Gers », « Affluents du bassin versant de la Gesse », « Affluents du bassin versant de la Gimone » et « bassin versant et rivière Auroue non réalimentée » dans le Gers
- « Bassin versant du Bouès », « Bassin versant du Gers » et « Bassin versant de la Gesse en Hautes-Pyrénées.
- « Bassin amont de l'Echez » en Hautes-Pyrénées.
- L'Ousse, ses affluents et sa nappe d'accompagnement dans les Pyrénées Atlantiques (Restriction prélèvement agricole)
- L'Escou, ses affluents et sa nappe d'accompagnement dans les Pyrénées Atlantiques (Restriction prélèvement agricole)
- La Mielle, ses affluents et sa nappe d'accompagnement dans les Pyrénées Atlantiques (Restriction prélèvement agricole)
- Le Lausset, ses affluents et sa nappe d'accompagnement dans les Pyrénées Atlantiques (Restriction prélèvement agricole)
- « L'Ousse des Bois et ses affluents » en Hautes-Pyrénées
- « Bassin versant Dropt », « Bassin versant Bournègue », « Bassin versant Lède », « Bassin versant Masse de Prayssas », Bassin versant Masse d'Agen », « Bassin versant Séoune », « bassin versant Lisos », « bassin versant du Gers », « Bassin versant Seignal », « bassin versant Tareyre », « bassin versant Boudouyssou Tancanne », « Bassin versant Lot aval », « Bassin versant de la Garonne amont », « bassin versant Auroue », « bassin versant Gupie », « Lède réalimentée » et « Masse de Prayssas réalimentée » dans le Lot-et-Garonne.
- « Auzonne » et « Tude » en Charente
- « Laurina », « Lissos virvée – Moron », « Andouille », « Dropt versants Gravouse », « Gamage », « Fongaband », « Barbanne », Lidoire » et « Dronne aval Saye » en Gironde
- « Boutonne supra » et « Boutonne infra-toarcien » dans les Deux-Sèvres



<b>QMJ</b>	Débit moyen journalier exprimé en m <sup>3</sup> /s.
<b>VCN10</b>	Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs. Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07). Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.
<b>Période de retour</b>	Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaire (humide) et déficitaire (sec).
<b>DOE</b>	Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique, - qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage. Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 > 0,8 x DOE). Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.
<b>QA</b>	Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>QAR</b>	Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR. $QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)$ . Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
<b>DCR</b>	Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu, - qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.
<b>Evapotranspiration</b>	Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.
<b>Pluie efficace</b>	Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.
<b>Indicateurs globaux Indicateurs ponctuels</b>	Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières

Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,  
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9